

SOMMAIRE

- Actualités du SAGE
- Elaboration du PAPI Vienne-Clain
- Etude sur le ruissellement
- Inventaires des zones humides
- Actualités du bassin



Validation de la stratégie
inondation Vienne-Clain

ÉDITO



Cette année encore la sécheresse a frappé notre territoire avec des conséquences importantes sur l'environnement et nos usages. Cette situation est d'autant plus difficile que la recharge des nappes phréatiques a été mauvaise durant l'hiver dernier, exacerbant ainsi la tension sur la ressource en eau. Les premiers arrêtés de restriction des usages ont été pris dès le mois d'avril et en octobre le niveau de crise (niveau le plus critique) était toujours maintenu.

Le recours à la gestion de crise devrait rester exceptionnel. Or la situation est tout autre puisque tous les ans le bassin du Clain connaît des mesures de limitation des usages pour faire face à la sécheresse. Les projections climatiques sont également pessimistes, on estime une baisse des débits de basses eaux d'environ 20% à l'horizon 2050. Le constat est donc sans appel et implique de revoir en profondeur notre utilisation de l'eau.

Afin d'évaluer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre, une étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) est en cours. Concrètement, cette étude vise à identifier les seuils de gestion (débits des rivières et niveaux des nappes) et les volumes prélevables permettant de garantir, 8 années sur 10, un fonctionnement équilibré entre la disponibilité de la ressource en eau et les usages. La CLE sera mobilisée en début d'année prochaine pour valider les résultats qui alimenteront par la suite le SAGE Clain.

Parmi les autres sujets évoqués dans cette lettre, vous pourrez également prendre connaissance du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain en cours d'élaboration. Les phénomènes extrêmes se traduisent aussi par des périodes de hautes eaux auxquelles nous devons être préparés à faire face.

Enfin, un important travail d'inventaire des zones humides à l'échelle communale est entrepris par les acteurs locaux. Là aussi, ces espaces ont un rôle avéré pour réguler la quantité d'eau.

L'ensemble des actions menées sur notre territoire montre toute l'utilité du SAGE qui permet une approche intégrée de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin.

Je vous souhaite une bonne lecture.

François BOCK,
Président de la CLE
du SAGE Clain



RENOUVELLEMENT DE LA CLE

La composition de la Commission Locale de l'Eau va être renouvelée pour la 2^{ème} fois depuis son installation en 2010. Cette nouvelle composition sera fixée par arrêté préfectoral. Le mandat des élus et usagers reste d'une durée de 6 ans.

Des nouveautés seront apportées afin de respecter les équilibres édictés dans le code de l'environnement :

- La CLE du SAGE comptera désormais **54 membres** au total suite à l'ajout de 2 sièges supplémentaires ;
- Dans le collège des élus, les représentants des intercommunalités remplaceront les représentants des communes ;
- Les 2 Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) majoritaires (seuil du Poitou et sud Vienne) seront désormais représentés ;
- Le nombre de représentants des 3 conseils départementaux diminuera ;
- Dans le collège des usagers la Ligue pour la Protection des Oiseaux sera ajoutée.

ETUDE HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES ET CLIMAT (HMUC) : RÉSULTATS ET ÉTAT D'AVANCEMENT

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages et Climat » dite HMUC, permet d'améliorer la connaissance pour préserver la ressource et d'ajuster la gestion structurelle (à long terme) et conjoncturelle (de crise).

Cette étude s'appuie sur des analyses effectuées à partir des données de la période 2000-2018. Elle intègre aussi des mesures de terrain notamment pour déterminer les débits biologiques mais fait également appel à des modélisations pour appréhender le fonctionnement naturel du bassin versant et l'état quantitatif projeté à 2050. Elle pourra également servir à ajuster les volumes prélevables inscrits dans le règlement du SAGE.

L'étude se décompose en 3 phases présentées ci-après.

Phase 1 : Etat des lieux des volets H, M, U et C [Terminée]

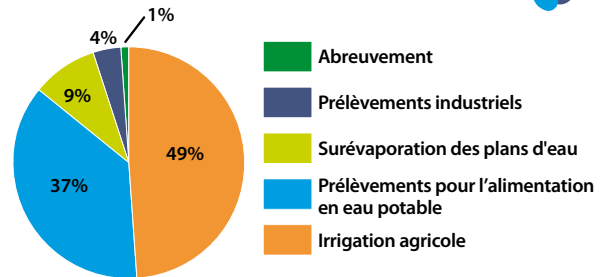
La phase 1 de l'étude, consacrée à la réalisation de l'état des lieux de chaque volet (HMUC), est finalisée. Elle a été validée par le Bureau de la CLE en mars 2022. Cette phase a été menée en concertation avec les acteurs du territoire et notamment grâce à la mobilisation régulière du comité technique et du bureau de la CLE. Chaque volet a fait l'objet d'un **rapport complet et d'une synthèse globale**.

Présentation des principaux résultats de la phase 1

> Volet Usages

Le bilan global des usages de l'eau fait apparaître un prélèvement net de 34 millions m³/an, réparti comme suit :

Répartition des prélèvements par usage



> Volet Hydrologie

L'analyse diachronique (depuis 1970) montre une diminution généralisée des débits des cours d'eau et particulièrement marquée durant les étiages.

Le début des basses eaux intervient de plus en plus tôt. La reconstitution de l'hydrologie naturelle (sans usages anthropiques) montre que le débit des cours d'eau en période estivale est fortement diminué par les usages sur la Pallu (-98%), la Bouleure (-87%), la Vonne (-86%) et l'Auxance (-86%).

Les prélèvements anthropiques impactent le régime des cours d'eau à hauteur de 55% en moyenne en période estivale.

> Volet Milieux

Contexte environnemental

Les bassins versants présentent un fort potentiel d'un point de vue des milieux mais les cours d'eau accusent de nombreuses altérations (morphologiques, continuité, manque d'eau, etc) perturbant leur état écologique (qualifié de moyen).

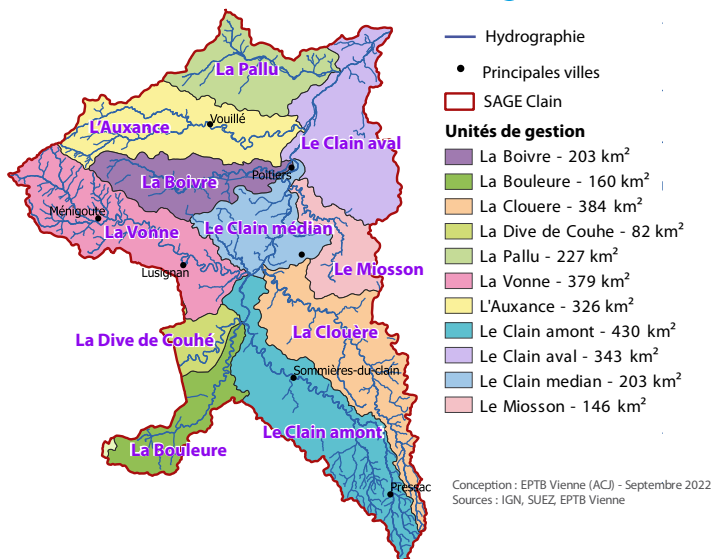
En conséquence, les conditions de vie piscicoles sont perturbées.

Débits biologiques estivaux

Le débit biologique correspond à un débit à maintenir dans les cours d'eau pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces ciblées (poissons, macros invertébrés...). Il s'agit de la zone de transition au-delà de laquelle les milieux fonctionnent relativement normalement et en deçà de laquelle ils pâtiennent des faibles débits.

Une gamme de débits biologiques a été calculée pour chaque unité de gestion (cf. carte). Ils montrent que les besoins des milieux ne sont pas satisfaits.

Les unités de gestion sur le territoire du SAGE Clain

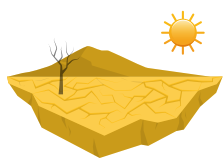


> Volet Climat

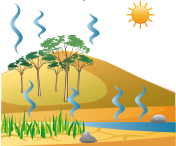
Evolution des paramètres climatiques à l'horizon 2050

- Le cumul de pluie annuel se maintient et le nombre de jours de pluie diminue peu (5%).
- Les épisodes pluvieux sont plus intenses. Les quantités d'eau sont plus importantes sur une période plus courte.

L'intensité des sécheresses augmente toute l'année.



L'évapotranspiration potentielle (ETP) augmente de 7% par rapport à la moyenne 2000-2018.



➔ 80% de cette augmentation a lieu en été.

Illustrations réalisées d'après des images de Freepick

Note : Le scénario de projection climatique considéré dans le cadre de l'étude est un scénario optimiste d'après les récents travaux du GIEC.

Effet du changement climatique sur la ressource en eau à l'horizon 2050

L'effet du changement climatique seul provoque une **diminution des débits moyens**. Une diminution d'environ 20% des débits d'étiages sévères se profile à l'horizon 2050 en particulier pour la Vonne, la Dive de Couhé et la Pallu.

A l'échelle annuelle, il devrait provoquer une importante **accentuation des phénomènes de sécheresse hivernale** sur l'ensemble du territoire.

L'effet conjugué du changement climatique et de l'évolution des usages provoque pour certains sous bassin (Auxance, Dive de Couhé, Vonne et Pallu) une forte diminution du débit d'étiage.

Phase 2 : Diagnostic - croisement des volets (en cours)

La phase 2, qui consiste à croiser les différents volets H.M.U.C. pour notamment **déterminer les seuils de gestion et les volumes prélevables**, a démarré début 2022. La **concertation** est également au cœur des échanges pour cette deuxième phase.

Phase 3 : Proposition d'actions et d'adaptation (fin d'année 2022)

Les objectifs de cette phase sont de :

- Répartir les volumes prélevables par usage ;
- Ajuster les seuils de gestion de crise ;
- Préciser les conditions de prélèvement pour le remplissage des retenues de substitution ;
- Proposer des actions d'économie d'eau et des mesures d'adaptation à mettre en place.

Cette étude est financée par l'EPTB Vienne, le Département des Deux-Sèvres et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Paroles d'acteurs



Rémy Coopman,
Président d'Eaux de Vienne-Siveer

Sécheresse et eau potable

Le département de la Vienne est marqué par un très fort déficit de pluie qui a conduit à un très faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines, et à des débits de rivières bien inférieurs aux moyennes enregistrées depuis quelques années.

Des mesures ont été prises par la Préfecture de la Vienne, toujours en vigueur actuellement, de restrictions des usages de l'eau à partir du réseau d'adduction d'eau potable afin que les abonnés continuent à disposer d'eau.

Cette situation n'est plus exceptionnelle et remet déjà en question la gestion de la ressource en eau dans un avenir proche. En tant que service public d'eau, notre mission est de bâtir une stratégie pour y faire face. Nous devons tous y contribuer. Il est nécessaire que les citoyens modifient et modèrent leurs usages de l'eau de manière permanente. Une nouvelle culture de l'économie de l'eau, de sobriété, doit se mettre en place.

L'inondation est le premier risque naturel en France, il menace des vies, des habitations, des emplois. Ce risque est présent sur les bassins de la Vienne et du Clain et le territoire doit être préparé à faire face en cas d'évènement exceptionnel.

La **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne-Clain**, approuvée par arrêté préfectoral en août dernier, constitue la « feuille de route » à suivre pour les années à venir sur ce territoire. Ainsi, le **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain** actuellement en cours d'élaboration a pour objectif de mettre en œuvre cette stratégie. A compter de 2023, le PAPI Vienne-Clain prendra la suite du PAPI Vienne aval sur un territoire plus étendu.

La SLGRI et le PAPI Vienne-Clain sont portés par l'EPTB Vienne et sont financés par l'Etat et les fonds européens au titre du Plan Loire.

La mise en œuvre des actions du PAPI repose sur des **porteurs de projets** tels que l'Etat, les collectivités, les associations, les gestionnaires de réseaux... Un appel à projets, qui s'est déroulé du 9 mai au 1^{er} octobre 2022, a été lancé afin de recenser les projets répondant aux objectifs de la stratégie et qui constitueront les actions du PAPI.

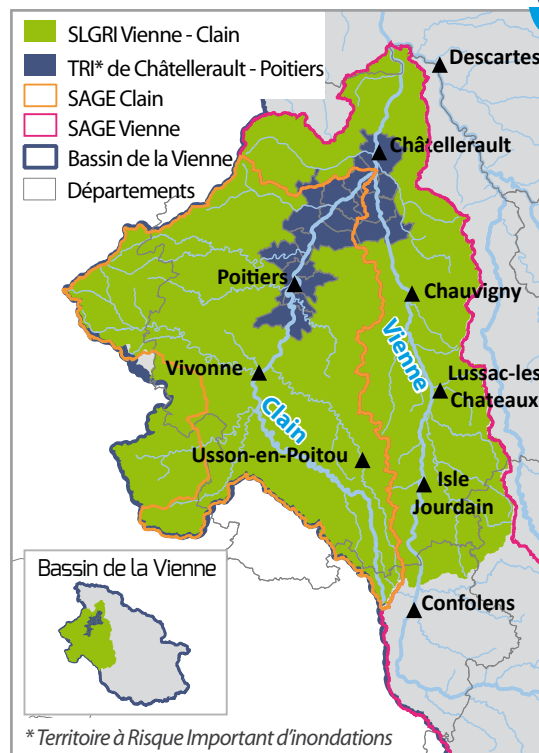
Les objectifs de la SLGRI Vienne-Clain sont :

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion de crues ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Certaines thématiques abordées comme la gestion des zones d'expansion de crue ou des ruissellements, sont transversales et les actions qui seront déployées participeront aussi à l'atteinte du bon état écologique.

Vers la mise en place d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain

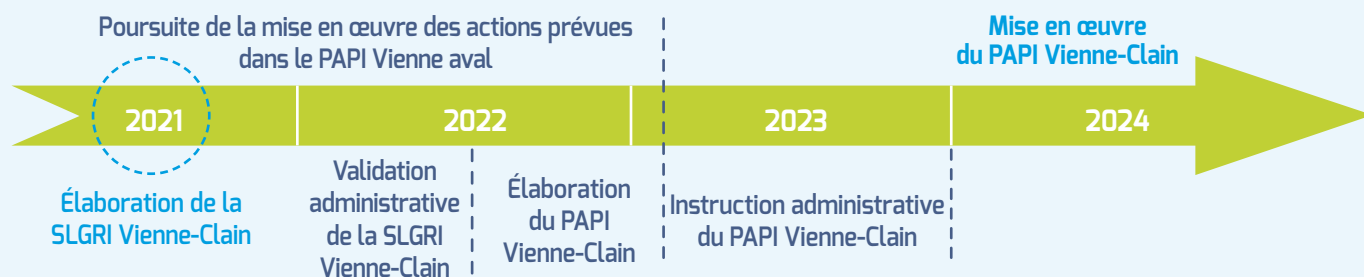
Le territoire de la SLGRI Vienne-Clain



Une **enquête électronique sur la gestion du risque inondation** a également été menée auprès de la **population** du 20 juin au 31 juillet 2022. 230 personnes ont participé et les réponses seront prises en compte pour orienter les actions à mener au plus près des préoccupations de chacun. Les résultats de l'enquête sont consultables sur notre site dans la rubrique « Inondation ».

Le PAPI constitue également un levier financier, il permet de **mobiliser des financements** auprès des porteurs de projets pour réaliser des actions de réduction du risque d'inondation :

- Le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou fonds Barnier ;
- Les fonds européens FEDER du Plan Loire 2021 – 2027 ;
- Les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.





UNE ÉTUDE SUR L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT

L'EPTB Vienne a accueilli cette année Katia BESSAHA en stage de fin d'étude de Master II Géographie et aménagement du territoire de l'Université Sorbonne.

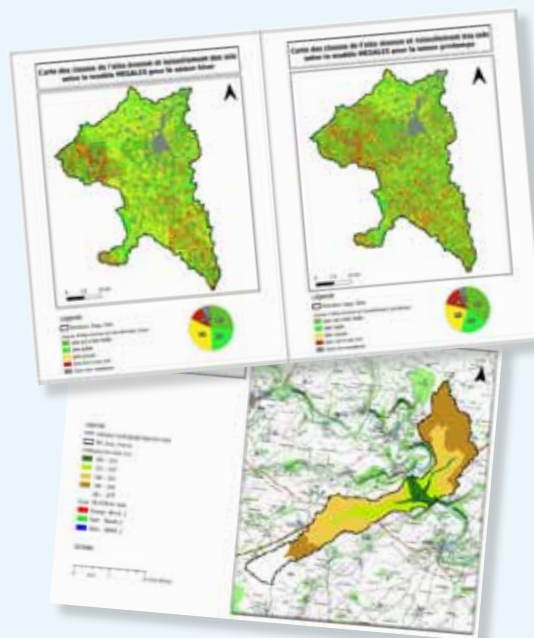
Sa mission était de :

- Cartographier les zones d'érosion et de ruissellement sur le bassin du Clain à l'aide du Modèle d'Estimation Spatiale de l'ALéa Erosion des Sols (MESALES) ;
- Identifier les éléments paysagers favorables à la qualité de l'eau sur un sous bassin versant de la Vonne fortement vulnérable à l'érosion et au ruissellement.

Son travail répond aux objectifs du SAGE et permet de connaître les zones d'érosion diffuse et de ruissellement de nature à compromettre l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau.

Ces résultats permettront de guider les actions à mettre en œuvre pour préserver, restaurer et développer les éléments paysagers (haies, talus, bandes enherbées, etc) sur les secteurs identifiés comme prioritaires sur le périmètre du SAGE Clain qui figurent dans les contrats territoriaux milieux aquatiques et pollutions diffuses.

Exemples de résultats de l'étude



INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

Pour préserver, valoriser, restaurer les zones humides et la ressource en eau du territoire, il est nécessaire de mener des inventaires sur l'ensemble des communes (et non uniquement sur les zones à urbaniser). C'est une opportunité pour les communes de mieux connaître leur patrimoine naturel. Ces inventaires doivent respecter la méthodologie du guide du SAGE Clain et devront être validés par la CLE.

Outils de planification de travaux

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), les syndicats de rivières Clain aval et vallées du Clain sud assurent la restauration des cours d'eau ainsi que la protection et la restauration des zones humides. Ainsi, ces syndicats pourront bénéficier des résultats des inventaires et des cartographies pour **planifier et mettre en œuvre leurs travaux**.

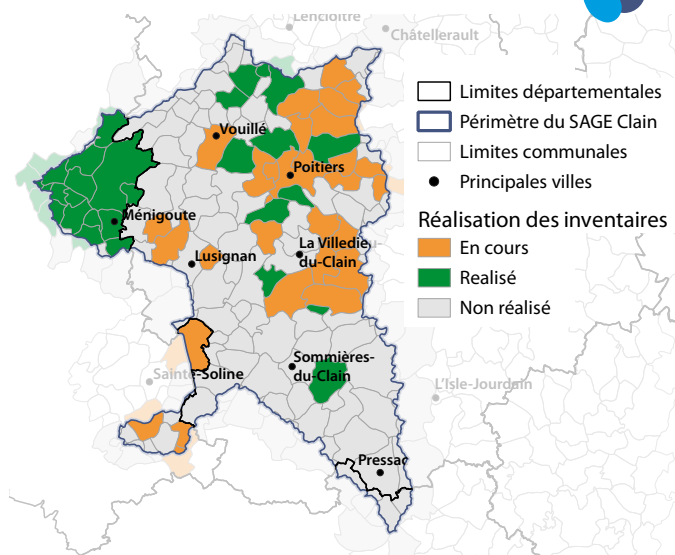
Prise en compte dans l'aménagement du territoire

En attendant que les inventaires soient réalisés, les SCOT doivent être compatibles avec les objectifs

de préservation et de protection des zones humides du SAGE. Ils identifient au sein de leur rapport de présentation **les enveloppes de forte et très forte probabilité de présence de zones humides** et intègrent ces zones dans les trames vertes et bleues.

La CLE recommande l'utilisation de la carte de pré-localisation des zones humides du SAGE (figure 12 du PAGD) pour la réalisation des documents d'urbanisme.

Carte de réalisation des inventaires



Les actualités du bassin

Actions réalisées dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) du territoire

Le territoire du SAGE Clain est entièrement couvert par 2 syndicats de gestion des milieux aquatiques qui portent les contrats territoriaux : le Syndicat du Clain Aval (SCA) et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS).

> CTMA Clain aval

Le Syndicat du Clain Aval a entrepris des travaux de restauration ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité et du fonctionnement du Miosson, dans le cadre de son programme d'action 2020-2025.

Il a ainsi engagé une opération de réhabilitation du Miosson, sur la commune de Saint-Benoît. Ces travaux ont duré 2 semaines et ont été réalisés par l'entreprise RIVOLET AREA. Sur une longueur avoisinant les 400 m, des aménagements ont été réalisés afin d'améliorer le fonctionnement du Miosson et l'autoépuration de l'eau. Ainsi, environ 250 m³ de matériaux pierreux ont été apportés dans le cours d'eau afin de reconstituer son lit, ses habitats et sa dynamique d'écoulement.



Restauration du Miosson (source SCA)

Après ces travaux, la végétation de berge devrait reprendre ses droits et recouvrir rapidement les berges. Cette opération a été réalisée avec l'accord des propriétaires riverains et la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Vienne.

> CTMA des vallées du Clain sud

Le SMVCS porte des actions de restauration de cours d'eau, qui visent la reconquête de la qualité écologique des masses d'eau du territoire. Parallèlement, d'autres partenaires du CTMA portent des actions sur les zones humides, l'aménagement des bassins versants, etc.



Restauration de la Chaussée (source SMVCS)

Lors de l'année 2022, des travaux ont été menés sur de nombreux cours d'eau : Clouère, Dive, Payroux, Chaussée, Longère, Palais, ruisseau d'Aigne... Les aménagements sont souvent réalisés conjointement avec la régie du syndicat et des entreprises.

A titre d'exemple, une restauration de 350 m sur la Chaussée à Curzay-sur-Vonne a eu lieu en juin dernier. L'opération s'est déroulée sur 2 semaines avec pour objectifs de restaurer la continuité écologique, la diversité des habitats et des faciès du cours d'eau, ainsi que de mettre en place des aménagements agropastoraux. Des radiers et des banquettes en pierres de champs ont été créés, 2 petits seuils en pierres ont été remaniés, 1 passage à gué a été stabilisé, 5 abreuvoirs aménagés et pour terminer 300 m de clôture en fils barbelés ont été posés.

Le financement de cette opération est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne et le SMVCS.

Accompagnement des collectivités aux économies d'eau

L'EPTB Vienne propose en 2022 et 2023, avec le concours d'un prestataire, un accompagnement des communes et intercommunalités souhaitant mettre en place une démarche d'économie d'eau et qui ont été sélectionnées au regard de leur sensibilité vis-à-vis de la ressource.

Cette assistance externalisée est supervisée par l'EPTB Vienne qui assure la maîtrise d'ouvrage de la prestation.

L'objectif est de sensibiliser les collectivités volontaires aux économies d'eau et, sur la base d'un diagnostic in situ, de dresser un plan détaillé d'actions portant sur les équipements ou les pratiques pour réduire les consommations d'eau au niveau des équipements publics (bâtiments, espaces verts, infrastructures de sport). Un plan de communication sera également proposé pour sensibiliser les élus et la population.



Extrait d'une fiche de diagnostic
Source : Enviro Développement

La lettre du SAGE Clain



20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : François BOCK,
Président de la CLE du SAGE Clain

Rédaction : EPTB Vienne

Illustrations : EPTB Vienne, sauf mention particulière

Impression : Graphicolor, sur papier recyclé

700 exemplaires

Avec la participation financière de :

